

**DEUXIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI OPERATIONNEL DU PROGRAMME
D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE**

Allocution de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI
08 décembre 2022

Messieurs les Secrétaires généraux des ministères en charge de l'agriculture et de la nutrition,

Monsieur le Chef de coopération auprès de la Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles,

Mesdames et Messieurs les représentants des États membres et Points Focaux Nationaux,

Mesdames et Messieurs,

Je vous prie d'excuser mon absence à cette deuxième réunion du comité de suivi opérationnel du programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle connu comme le programme SANOI. L'agenda de cette fin d'année à la Commission de l'océan Indien est particulièrement chargé notamment avec la préparation de sessions extraordinaires de nos instances durant la deuxième quinzaine de ce mot. J'ai néanmoins tenu à vous envoyer ce message compte tenu de l'importance du sujet et de la priorité qu'y accord de la présidence malgache du Conseil des ministres de la COI.

Mesdames, Messieurs,

En décembre 1982, il y a presque 40 ans jour pour jour, les ministres des Affaires étrangères de Madagascar, de Maurice et des Seychelles ont adopté la Déclaration de Port-Louis qui exprima la volonté politique forte de coopérer à travers une Commission de l'océan Indien. L'un des objectifs avancés pour cette Commission était – je cite – « d'atteindre l'auto-suffisance régionale ».

L'ambition qui nous réunit autour du programme SANOI n'est donc pas nouvelle. Malgré un potentiel agroalimentaire et halieutique indéniable, l'Indianocéanie reste globalement dépendante de l'importation de denrées alimentaires, de provendes ou encore d'intrants. Les échanges commerciaux intrarégionaux restent marginaux par rapport au commerce

extérieur total. A cela s'ajoutent des déséquilibres alimentaires et nutritionnelles croissants.

Les raisons de ces défis prégnants sont connues : impacts durables de périodes d'instabilité, concurrence commerciale accrue et compétitivité aléatoire, pratiques agricoles parfois inadaptées, et surtout, impacts du dérèglement climatique sur la ressource en eau, la résistance des cultures ou encore les comportements migratoires des espèces halieutiques, croissance démographique, vulnérabilité aux chocs externes qui affectent les cours mondiaux des matières premières comme, ces derniers mois, la guerre russo-ukrainienne responsable d'une inflation élevée dans la plupart des pays à revenus faibles ou intermédiaires entre juillet et octobre 2022.

Conscients de l'enjeu, nos Etats membres, en adoptant en 2015 le programme régional de sécurité alimentaire et de nutrition (le PRESAN), ont envoyé un signal politique quant à la nécessité d'assurer dans le temps un accès équitable à une nourriture en quantité et en qualité suffisantes à l'ensemble de nos populations et décidé d'un cadre général d'intervention qui a permis de conduire des études éclairantes sur les potentiels, les points de vigilance et les filières prioritaires, entre autres.

Le programme SANOI financé par l'Union européenne s'inscrit dans le droit fil de cet engagement. Il profite, de plus, d'un regain d'intérêt pour une approche régionale des circuits de production et de consommation. C'est l'une des leçons de la pandémie de Covid.

Mesdames et Messieurs,

La mise en oeuvre du programme SANOI par la Délégation de l'Union européenne contribue à fournir un socle solide à l'augmentation attendue des capacités de production tout en assurant la sécurité nutritionnelle des consommateurs, plus particulièrement des populations vulnérables comme les femmes enceintes et les enfants en bas âge.

Les activités portant sur les semences sont, à ce titre, utiles et porteuses. En effet, disposer de semences productives, résistantes aux aléas climatiques, adaptées aux biotopes de nos îles et aux habitudes

alimentaires de nos populations, est un moyen concret et efficace sur le long terme d'atteindre l'auto-suffisance recherchée depuis les fondements de la COI. Ceci requiert de la patience, des équipements, des personnels formés, des espaces d'expérimentation. C'est dans ce sens que le programme SANOI travaille de concert avec les structures nationales de recherche agronomique, à savoir le CIRAD de La Réunion, la FOFIFA de Madagascar et la FAREI à Maurice.

Je souligne aussi l'intérêt que nous portons aux initiatives du programme visant à privilégier les investissements au profit des petits producteurs de nos États membres afin de développer de systèmes alimentaires durables. La souveraineté alimentaire et l'épanouissement socioéconomique commence en effet dans les parcelles auprès des cultivateurs. Permettez-moi d'ailleurs de vous partager une anecdote à ce sujet : lors d'une mission à Madagascar il y a six semaines, j'ai eu l'occasion de me promener dans la région autour de la capitale.

A quelque 3h de route d'Antananarivo, j'ai rencontré un jeune couple d'agriculteurs, tous deux pas même trentenaires et parents de deux enfants. J'ai vu la manière d'aménager leurs parcelles, d'assurer la productivité la meilleure en utilisant des intrants biologiques, et de planter à flancs de colline déforestée pour récolter de beaux tubercules mais aussi pour végétaliser et limiter l'érosion. J'ai vu chez eux une intelligence du terroir et la fierté d'être agriculteurs. Le seul besoin qu'ils ont exprimé c'est un collège de proximité pour ne pas avoir à envoyer les enfants en ville parce qu'en plus de la séparation physique, ce sont aussi des dépenses à souffrir. Ce que je veux dire ici, c'est que notre action pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle doit aussi permettre à des jeunes de réinvestir les champs, de s'y implanter durablement et donc de leur offrir les moyens de cet épanouissement en milieu rural.

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du CTO du programme SANOI nous permettra de prendre la mesure des avancées. Je pense notamment aux actions de proximité pour appuyer la production agricole et la promotion des pratiques agroécologiques à Madagascar et aux Comores à travers le démarrage des projets de subventions ainsi que la relance d'une filière régionale de semences. Je pense aussi au démarrage du projet de jumelage au profit du

ministère de l'Agriculture et de l'Élevage de Madagascar ainsi que le lancement des appels d'offres en vue de l'acquisition d'équipement de laboratoires des Seychelles et de Madagascar.

En plus des avancées, il sera aussi question de la feuille de route 2023 du programme SANOI. A cet égard, je réitère l'appel instances décisionnelles de la COI pour une meilleure articulation entre le PRESAN et SANOI. Je compte également sur une meilleure prise en compte des acquis de la première période de mise en œuvre du PRESAN dans les activités de SANOI, notamment des recommandations du Comité scientifique régional sur le renforcement de la sûreté alimentaire et de la sécurité sanitaire. J'invite nos équipes de la COI et de la délégation de l'Union européenne à traduire dans le concret ces attentes.

Je souhaite terminer en remerciant l'ensemble des parties prenantes de nos Etats membres et des partenaires, comme la FAO et le CIRAD pour leur contribution à ce programme. Je tiens surtout à remercier l'Union européenne pour son engagement technique et financier au profit du programme SANOI qui contribue de manière effective à la réalisation de certaines attentes exprimées par nos pères fondateurs en 1982.

Nous porterons une attention particulière à vos travaux dont les conclusions ne manqueront pas de nourrir les discussions sur le sujet lors des réunions de nos instances dans les prochains jours.

Je vous souhaite des échanges fructueux. Merci de votre attention.